



RAPPORT SYNTHÈSE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE

MAÎTRISE EN ÉTHIQUE – 3444

OCTOBRE 2022

DÉCANAT DES ÉTUDES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce document est une présentation synthétique du processus d'évaluation périodique du programme de maîtrise en éthique (3444). La diffusion des résultats de l'évaluation de ce programme sur le site Web de l'université met à la disposition du public l'information pertinente quant à ce processus et à la qualité des programmes. Il s'agit de plus de répondre à l'une des exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAR (C2-D11) et de la *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants*, adoptée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et maintenue par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), organisme qui a succédé à la CREPUQ.

La *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAR prévoit un processus en quatre étapes :

- Dépôt d'un rapport d'autoévaluation, sous la responsabilité du conseil de module ou du comité de programmes, qui s'appuie sur une analyse des statistiques d'admission et de diplomation et les résultats d'une consultation auprès des personnes impliquées dans le programme (corps enseignant et professoral), personnes étudiantes et diplômées, ainsi que du milieu socioéconomique lié au domaine d'études;
- Dépôt d'un rapport d'expertise externe, effectuée par trois personnes expertes du domaine, dont deux universitaires non rattachés à l'Université du Québec et une personne issue du milieu socioéconomique, qui s'appuie sur la lecture du rapport d'autoévaluation et les résultats de discussions avec les personnes impliquées dans le programme;
- Dépôt d'un rapport d'évaluation institutionnelle par les pairs, effectuée par un comité interne composé de six professeures et professeurs de l'UQAR et présentant une synthèse et une appréciation générale des processus et des résultats de l'autoévaluation et de l'expertise externe;
- Dépôt de l'avis du doyen ou de la doyenne à la Commission des études de l'UQAR concernant les suites à donner au processus d'évaluation périodique.

Ce document est constitué de certaines parties des différents rapports écrits dans le cadre de l'évaluation périodique de ce programme. Le texte peut avoir été remanié pour les fins du présent document.

BRÈVE PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme de maîtrise en éthique a été implanté à l'UQAR en 1977. Depuis son implantation, le programme a été évalué à trois reprises, soit en 1984, en 1990 et en 2002. La présente évaluation périodique effectuée dans le cadre de la politique d'évaluation périodique des programmes constitue la quatrième évaluation du programme.

Le programme de maîtrise en éthique de l'UQAR a adopté, dès sa création, une perspective interdisciplinaire, à l'instar des travaux de recherche qui s'y sont développés. Ce programme aborde donc l'éthique comme un objet que les différentes disciplines des sciences humaines et

sociales contribuent à mieux comprendre. Par ailleurs, lors de la révision de 2004, il a été décidé que le programme de maîtrise en éthique de l'UQAR, tout en assurant une articulation théorique entre théorisation et pratiques sociales et professionnelles, se distinguerait des autres programmes offerts dans les universités québécoises par l'accent mis sur la recherche et par l'interdisciplinarité :

- La maîtrise devait mettre l'accent sur la recherche et sur les questions théoriques afin de préparer les étudiants à des études de 3^e cycle. Cette orientation ne devait toutefois pas faire abstraction de l'éthique appliquée aux pratiques sociales et professionnelles ;
- Les cours du programme révisé ont mis en lumière cette interdisciplinarité en soulignant l'apport de différentes disciplines (histoire, philosophie, science politique, anthropologie, sociologie, études culturelles) dans l'étude de l'éthique et des problématiques de l'éthique.

De 1992 à 2005, le programme de maîtrise en éthique comprenait deux profils : « Recherche et analyse » et « Intervention et recherche ». Lors de l'évaluation de 2002, bien que le maintien du profil « Intervention et recherche » ait été souhaité par le rapport des évaluateurs externes et le rapport d'évaluation par les pairs, le comité de programme a jugé que le nombre d'étudiantes et d'étudiants rendait difficile le maintien de deux profils avec des cours distincts. Lors de la révision de programme de 2004, les deux profils ont été fusionnés. Un programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en éthique a été créé.

À la suite de la dernière évaluation, une révision majeure du programme (2004) a été effectuée en termes d'orientation, de contenu et de structure : définition d'objectifs qui tiennent compte de l'offre de formation dans les différentes universités québécoises et des champs de recherche et d'intervention de la nouvelle équipe professorale, ainsi que leur alignement sur la réalité des pratiques professionnelles et les exigences des programmes de doctorat; adoption d'un cheminement unique et abandon du profil Éthique et intervention; redéfinition des cours.

En 2008, de nouvelles modifications ont été apportées au programme : le cours de méthodologie de trois crédits a été remplacé par trois séminaires de méthodologie d'un crédit répartis sur toute la durée de la scolarité; deux cours axés sur l'éthique professionnelle et de l'éthique de l'intervention ont été retirés du programme et remplacés par un cours qui fait une synthèse des deux thèmes.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

La Commission des études par sa résolution CE-493-5987 du 4 juin 2013 a enclenché le processus d'évaluation périodique du programme concerné. Le Comité de programmes d'études avancées en éthique a mis sur pied un premier comité d'autoévaluation au trimestre de l'automne 2013. À la suite du départ à la retraite du directeur du programmes et à un désistement, un second comité a été formé au trimestre de l'automne 2015. Le 16 janvier 2017, le rapport d'autoévaluation a été adopté par le Comité de programmes d'études avancées en éthique. Le 15 janvier 2018, le comité des experts externes a produit son rapport tandis que le comité institutionnel d'évaluation par les

pairs a présenté son rapport le 1^{er} mai 2018. L'avis du doyen et le dossier d'évaluation a été présenté à la réunion de la Commission des études du 3 décembre 2019.

Cette évaluation couvre une période de 10 ans allant de 2005 à 2015.

SYNTHÈSE DES RAPPORTS D'ÉVALUATION ET DES RECOMMANDATIONS¹

RAPPORT D'AUTOÉVALUATION²

Le rapport d'autoévaluation respecte les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAR. Une présentation générale de l'évolution et de la structure du programme est d'abord proposée, décrivant notamment ce qui distingue le contenu de ce programme de ceux proposés ailleurs au Québec, en particulier ses aspects théoriques et d'interdisciplinarité, suivie des ressources associées au programme (ressources enseignantes et professorales, personnel de soutien, ressources physiques et matérielles).

L'autoévaluation repose sur une analyse des statistiques d'admission et de diplomation, ainsi que sur des résultats d'une consultation par questionnaires anonymes en ligne auprès des personnes étudiantes (n=8) et diplômées entre 2005 et 2015 (n=9) et le contenu d'une rencontre entre les professeures et professeur du programme³ (n=4). Les éléments abordés sont l'appréciation générale concernant le programme, ses objectifs, sa structure, sa gestion administrative, la qualité de la pédagogie et la disponibilité des professeures et professeurs. Le comité d'autoévaluation aurait souhaité compléter son autoévaluation par des rencontres avec des personnes issues du milieu socioéconomique, mais la difficulté de cibler ces personnes, la dispersion des employeurs sur le territoire et les objectifs généraux du programme (qui ne se veut pas principalement un programme de formation professionnelle) ont fait en sorte qu'il a décidé de ne pas procéder.

Il ressort de cette analyse un niveau de satisfaction élevé à l'égard des objectifs du programme de la part des personnes étudiantes et diplômées. L'enjeu des liens entre la formation et la pratique professionnelle demeure un défi puisqu'il n'existe pas vraiment d'emploi type en éthique. Il est toutefois mentionné qu'aucun cours du programme n'enseigne les méthodes de recherche empiriques, ce qui explique une légère insatisfaction auprès des personnes étudiantes.

L'autoévaluation révèle que la charge de travail associée aux cours du programme devrait être mieux réparties, et les méthodes d'évaluation diversifiées. Les personnes étudiantes expriment aussi le souhait de pouvoir effectuer un stage en milieu de pratique et d'insister davantage sur l'intervention dans les cours.

Le taux de diplomation demeure faible (39% pour la période évaluée). Le rapport d'autoévaluation fait état de différents facteurs pouvant expliquer cette situation : opportunité

¹ Le texte de cette partie est extrait du rapport du comité institutionnel d'évaluation par les pairs, comité formé de personnes professeures de l'UQAR. Certaines parties du texte ont été remaniées pour les fins du présent document.

² Le texte de cette partie est extrait partiellement du rapport d'autoévaluation rédigé par le comité d'autoévaluation mis sur pied par le comité de programme d'études avancées en éthique. Certaines parties du texte ont été remaniées pour les fins du présent document.

³ Il n'y a pas de personnes chargées de cours qui interviennent dans ce programme.

professionnelle, difficulté de conciliation études-travail-famille, les difficultés relatives aux choix de la direction de recherche, difficultés liées au financement des études, etc.

À la suite de ces constats, le comité d'autoévaluation a émis **5 recommandations** :

1. Assurer une concertation entre professeures et professeurs avant le début des trimestres pour planifier la charge de travail des personnes étudiantes inscrites à temps complet, afin que celle-ci demeure acceptable et équilibrée d'un cours à l'autre, et pour partager les modes d'évaluation afin que ceux-ci soient suffisamment diversifiés pour bien préparer les étudiantes et les étudiants à la recherche et à la rédaction d'un mémoire de maîtrise ;
2. Accroître les efforts de recrutement des personnes étudiantes sur tout le territoire desservi par l'UQAR, particulièrement dans la région de Chaudière-Appalaches ;
3. Envisager la possibilité d'ouvrir d'autres sites de vidéoconférence à Matane, Rivière-du-Loup et Sept-Îles, à mesure que la technologie le permet et de relancer le recrutement à Gaspé et aux Iles-de-la-Madeleine, de manière à ce que l'UQAR, avec le programme de maîtrise en éthique, couvre la totalité de son territoire ;
4. Envisager la possibilité d'inscrire dans le programme de maîtrise l'obligation de participer à des séminaires à périodicité fixe (ex. : deux fois par trimestre) lors desquels les personnes étudiantes en rédaction sont appelées à présenter des chapitres de leur mémoire ou à faire état de l'avancement de leur recherche, et que l'animation et l'encadrement de cette activité soient confiés à une professeure ou un professeur et reconnus dans sa tâche ;
5. Produire un document-cadre pour le mémoire.

RAPPORT D'EXPERTISE EXTERNE

Le rapport d'expertise externe consiste en la présentation de constats généraux issus de la lecture du rapport d'autoévaluation et de rencontres ayant eu lieu avec le comité d'autoévaluation, avec les personnes enseignant dans le programme, ainsi qu'avec des personnes étudiantes et diplômées en octobre 2017. Les conclusions et recommandations de ce rapport couvrent l'essentiel des éléments faisant partie du mandat des personnes expertes externes : la pertinence sociale et scientifique du programme, les objectifs et la cohérence du programme, la qualité de l'enseignement et des apprentissages, et la qualité des ressources humaines, physiques et matérielles liées au programme.

La cohérence interne du programme est soulignée, ainsi que l'appréciation générale du programme par les personnes étudiantes et diplômées. Les personnes expertes externes remarquent toutefois que les personnes étudiantes ont signifié un intérêt particulier pour la dimension pratique de l'éthique, alors que les objectifs du programme sont davantage axés sur les aspects théoriques du champ de l'éthique. De plus, l'offre limitée de cours optionnels est un élément soulevé par les personnes étudiantes.

Bien que présentant un défi pour le corps professoral, le fait que les conditions d'admission au programme soient générales constitue un atout pour le programme selon les personnes expertes

externes. De plus, l'importance du recrutement est mentionnée comme un enjeu puisque le nombre restreint d'inscriptions peut avoir un effet négatif sur la rétention des personnes étudiantes dans le programme, et représente un défi pour la cohésion dans les cohortes.

Les ressources, tant enseignantes, humaines, matérielles que physiques, paraissent suffisantes au regard des conclusions de l'expertise externe, sauf en ce qui a trait aux ressources documentaires spécifiques qui sont à améliorer.

À la suite de ces constats, les personnes responsables du processus d'expertise externe ont formulé **7 recommandations** :

1. Assurer une meilleure concertation entre les professeurs et les professeures afin de mieux planifier la charge de travail liée aux cours ;
2. Accroître les efforts de recrutement et accentuer le soutien de l'université (administration et communication) à cet égard : rendre plus visible le programme de maîtrise en éthique, le mot « éthique » pourrait, par exemple, apparaître dans le nom du département, les personnes diplômées pourraient témoigner afin de faire rayonner le programme et rendre concrets les débouchés (qui ne sont pas toujours très clairs pour les personnes étudiantes), accroître le maillage entre les personnes diplômées, professeurs et étudiantes ;
3. Ouvrir d'autres sites de vidéoconférences (avec des plateformes permettant une connexion à partir d'un ordinateur personnel plutôt qu'en salle de vidéoconférence) à Matane, Rivière-du-Loup et Sept-Îles, à mesure que la technologie le permet et relancer son recrutement à Gaspé et aux Îles-de-la-Madeleine, de manière à ce que l'UQAR, avec le programme de maîtrise en éthique, couvre la totalité de son territoire ;
4. Soutenir les personnes étudiantes dans l'identification des débouchés au programme et les approches d'intégration de l'éthique dans les organisations afin de faire des personnes diplômées des agents de changement dans leur milieu (programme de mentorat, organisation de stages, dont la gestion est confiée à une unité administrative qui pourrait desservir différents programmes, et qui pourrait faire partie des cours optionnels) ;
5. Favoriser et accélérer la diplomation des personnes étudiantes :
 - a. en révisant la structure du programme afin de répartir davantage les activités d'apprentissage sur deux ans, permettant ainsi de réduire l'isolement des personnes étudiantes lors de la rédaction du mémoire ;
 - b. en révisant l'encadrement dans les séminaires afin de motiver davantage les personnes étudiantes dans l'avancement de leur rédaction (la rédaction pourrait être encadrée et créditée dans les séminaires par exemple, ce qui pourrait impliquer de revoir la distribution des crédits entre les séminaires et le mémoire) ;
 - c. en reconnaissant mieux la supervision des personnes étudiantes dans la charge de travail des professeures et des professeurs ;
 - d. En impliquant davantage les personnes étudiantes dans la vie universitaire : conférences accessibles en différées ou à des heures convenant davantage à la population étudiante (en soirée par exemple), ou meilleure participation des personnes étudiantes au groupe de recherche Ethos, par l'apport d'un membre étudiant ;

6. Produire un document-cadre pour le mémoire, et assurer un meilleur réseautage entre les professeures et les professeurs (ainsi qu'avec les autres professeures et professeurs de l'UQAR pouvant assumer la direction de recherche) et autres expertes et experts en éthique et les personnes étudiantes, notamment par l'organisation de soirées-conférences ;
7. Procéder à l'embauche d'une professeure ou d'un professeur (potentiellement en bioéthique, ou dans un domaine permettant d'élargir les champs de compétences du corps professoral) afin de remplacer le professeur qui a pris sa retraite. En ce sens, considérer aussi la possibilité d'inclure des champs d'études émergents (comme la technologie, l'environnement, le développement durable, le féminisme, la philosophie de l'art) dans la description du poste.

RAPPORT D'ÉVALUATION INSTITUTIONNEL PAR LES PAIRS

Le comité institutionnel d'évaluation par les pairs (CIÉP) a le mandat de se prononcer sur la qualité et la nature des bilans et des recommandations contenues dans le rapport d'autoévaluation et le rapport d'expertise externe. Le rapport propose une synthèse critique de tous les éléments du dossier d'évaluation périodique de programme et des recommandations formulées sur cette base.

Le CIÉP est d'avis que les rapports d'autoévaluation et d'expertise externe répondent aux mandats qui sont impartis aux comités concernés. Selon le CIÉP, le programme est adéquatement analysé et les recommandations couvrent l'ensemble des enjeux soulevés par les personnes impliquées dans le programme et qui ont été questionnées. De plus, les conclusions des deux rapports convergent tant sur le plan de l'interprétation des situations, des enjeux jugés importants et des recommandations émises. La satisfaction générale des personnes étudiantes et diplômées relativement au programme et à l'enseignement est soulignée.

Concernant les objectifs du programme, le CIÉP remarque la justification de l'orientation plutôt théorique que pratique/professionnelle du programme dans le rapport d'autoévaluation. Malgré un haut niveau de satisfaction des personnes étudiantes à l'égard des objectifs du programme, le CIÉP propose d'examiner la hiérarchisation qui se dégage des objectifs généraux et spécifiques du programme dans l'objectif de mieux positionner les deux « axes » distinctifs du programme : la recherche et l'interdisciplinarité. Il remarque de plus que l'objectif associé au mémoire n'est pas adéquatement formulé et devrait être révisé. À cet effet, le CIÉP souligne qu'il est mentionné dans le rapport d'autoévaluation la nécessité d'une mise à jour des descriptifs de cours, mais qu'aucune démarche permettant d'effectuer concrètement cette mise à jour n'est présentée dans les recommandations.

Concernant la diplomation, le CIÉP émet certaines réserves concernant l'effet réelle de la mise en place d'une politique d'encadrement sur celle-ci, tel que proposé dans le rapport d'autoévaluation.

Au regard de ces constats et des recommandations formulées dans les deux autres rapports d'évaluation, le CIÉP a proposé **4 recommandations** :

1. La recommandation commune dans les deux rapports d'augmenter le nombre de sites de vidéoconférences semble justifiée. Par ailleurs, la possibilité d'offrir des enseignements à distance en mode synchrone sur des plateformes telles que Via ou Zoom serait à envisager. Les personnes étudiantes pourraient, à partir de la maison ou d'un lieu qui leur convient, se brancher en ligne et suivre leur formation. Cette solution aurait pour avantage de faciliter la conciliation travail/famille/études, surtout si l'on considère les caractéristiques de la majorité des personnes inscrites à ce programme (personnes en emploi qui étudient à temps partiel) ;
2. Le recrutement est un enjeu important pour la dynamique et la pérennité du programme. Il serait opportun d'explorer de nouveaux bassins de développement, notamment à partir de personnes étudiantes qui ne sont pas en emploi actuellement. Ce recrutement pourrait être facilité en fournissant davantage d'information quant aux débouchés potentiels faisant suite à l'obtention du diplôme de maîtrise en éthique ;
3. Un document cadre balisant les particularités et les attentes reliées au mémoire de maîtrise en éthique pourrait également être produit. Celui-ci pourrait devenir un catalyseur de cohérence dans le programme entre les professeures et les professeurs et les étudiantes et les étudiants, ainsi que les autres ressources du programme. Il pourrait servir d'occasion pour discuter des attentes au regard de l'encadrement, du travail attendu et de la durée des études ;
4. Dans le même ordre d'idée, le comité institutionnel d'évaluation par les pairs invite le Comité de programmes à réfléchir à la dimension pratique de l'éthique et sur l'établissement de liens théorie/pratique concrets dans le programme. La réflexion permettrait, entre autres choses, d'estimer le bienfondé, le rôle et la portée d'un stage dans la formation, ainsi que les conditions administratives à mettre en place pour en permettre la gestion.

AVIS DU DÉCANAT DES ÉTUDES ET RÉOLUTION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

L'avis du doyen des études fait état des principaux éléments soulevés dans les différents rapports d'évaluation. La pertinence sociale et scientifique du programme est soulignée. Il est aussi soulevé que les aspects faisant l'objet de recommandations concernent principalement la charge de travail par les personnes étudiantes associées aux cours, les défis liés au recrutement, à la diplomation et à l'insertion professionnelle des personnes étudiantes, ainsi que les liens théorie/pratique dans le programme. L'enjeu de l'absence de conditions d'admission est aussi mentionné, mais qui permet une diversité au sein de la communauté étudiante inscrite au programme, ce qui en constitue une force.

En conclusion, le doyen des études invite le Comité de programmes d'études avancées en éthique à :

1. S'approprier les recommandations des comités impliqués dans l'évaluation ;
2. Réfléchir à la dimension pratique de l'éthique et sur l'établissement de liens concrets entre la théorie et la pratique dans le programme dans un contexte où la complexité des enjeux de société met justement en exergue une nécessaire réflexion éthique ;

3. Réfléchir au bienfondé, au rôle et à la portée d'un stage dans la formation, ainsi que des conditions administratives pour le mettre en place et en assurer la gestion ;
4. Porter une attention particulière aux moyens permettant d'augmenter la persévérance des personnes étudiantes dans le programme ;
5. Explorer de nouveaux bassins de recrutement, notamment auprès de personnes étudiantes en continuité de formation, en mettant en valeur les divers débouchés potentiels du programme de maîtrise en éthique ;
6. Évaluer la pertinence d'augmenter la concertation au sein du corps professoral impliqué dans le programme afin de mieux répartir la charge de travail entre les cours et de mieux diversifier les modes d'évaluation ;
7. Évaluer la pertinence de mettre en place un document-cadre balisant les particularités et les attentes reliées au mémoire de maîtrise en éthique, en s'inspirant de documents analogues adoptés par d'autres comités de programmes à l'UQAR ;
8. Évaluer, de concert avec le Décanat des études et le Service des technologies de l'information, la possibilité d'augmenter le nombre de sites sur le territoire naturel de l'UQAR, à l'aide de plateformes telles que Via ou Zoom ;
9. Procéder à la création d'un projet de révision du programme de maîtrise en éthique qui tient compte des incidences à la fois universitaires et financières de chacune des modifications proposées ;
10. Soumettre au Décanat des études le projet de révision dans un but d'accompagnement et de validation, et ce, préalablement à toute consultation externe ou encore à toute soumission à des instances pour approbation ;
11. Soumettre, pour approbation par les instances concernées, un projet de révision du programme de maîtrise en éthique d'ici la fin de l'automne 2020 ;
12. Établir, conjointement avec les acteurs concernés, un plan d'action pour mettre en valeur et faire connaître le programme révisé auprès des populations cibles et contribuer à sa mise en œuvre.

L'avis du doyen des études a été présenté lors de la réunion régulière de la Commission des études de l'UQAR le 3 décembre 2019. Il a été résolu (résolution CE-556-7056) :

- De recevoir le dossier d'évaluation du programme de maîtrise en éthique (3444) ;
- D'inviter le Comité de programmes d'études avancées en éthique à procéder à la révision du programme de maîtrise en éthique (3444), en tenant compte des rapports d'évaluation et de l'avis du doyen des études par intérim ;
- D'inviter le comité de programme à présenter le dossier de révision du programme de maîtrise en éthique (3444) à la Commission des études au cours du trimestre d'hiver 2021.